

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 1^{er} octobre 2024, et ce, à laquelle sont présents :

M ^{me} Isabelle Viau,	présidente et membre parent représentant le district 1
M ^{me} Jaymee Lafave,	vice-présidente et membre parent représentant le district 5
M ^{me} Viviane Drapeau,	membre parent représentant le district 4
M. Yannick England,	membre représentant le personnel enseignant
M. Alexandre Gagnon,	membre représentant la communauté
M. Pier-Luc Girard,	membre représentant la communauté
M ^{me} Johanne Hamel,	membre représentant la communauté
M ^{me} Audrey Lane,	membre parent représentant le district 2
M ^{me} Danny Mahone,	membre représentant le personnel de soutien
M ^{me} Malaythip Phommasak,	membre représentant le personnel d'encadrement
M ^{me} Lauralie Sarrazin,	membre parent représentant le district 3
M ^{me} Nathalie St-Louis,	membre représentant les directeurs d'établissement

les membres du conseil d'administration et formant quorum. M. René Brisson, directeur général, est présent. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié conformément aux règles de fonctionnement du conseil d'administration aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Geneviève Pelletier a motivé son absence.

Invités :

M^{me} Isabelle Beaudin, directrice adjointe, Service des ressources éducatives
M. Michaël Bilodeau, directeur adjoint, Service des technologies de l'information
M. David Castanha-Morin, directeur, Service des ressources financières
M^{me} Isabelle Gallant, directrice adjointe, Service des ressources matérielles
M^{me} Brigitte Labelle, directrice, Service des ressources éducatives
M. Marc-André Leblanc, directeur, Service des ressources matérielles
M. François Léveillé, directeur, Service des technologies de l'information
M^{me} Marie-Isabelle Roy, directrice, Service des ressources humaines

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M^{me} Isabelle Viau, présidente, ouvre la séance. Il est 19 h.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCA-429/SSGAJ)

M^{me} Audrey Lane **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Points statutaires

1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Sujets à traiter ne nécessitant pas présentation ou discussion (ordre du jour de consentement)

2.1. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024

2.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024

3. Période de questions des élèves

4. Période de questions du public

5. Comités du conseil d'administration

6. Sujets à traiter nécessitant présentation ou discussion

6.1. Présentation des résultats de juin 2024

6.2. Présentation des données du SRH relatives aux objectifs du PEVR 2023-2027

- 6.3. Présentation des objectifs organisationnels prioritaires (OOP)
- 6.4. Bilan des travaux d'été 2024
- 6.5. Amendement à la *Politique d'organisation des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage* (Politique 2408)
- 6.6. Règlement de modification au *Règlement établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de certains comités*
- 6.7. Gestion contractuelle - Dépôt de la liste des contrats de service de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} et le 31 août 2024
7. **Information de la présidente ou du directeur général**
8. **Divers**
9. **Levée de la séance**

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

2. SUJETS À TRAITER NE NÉCESSITANT PAS PRÉSENTATION OU DISCUSSION (ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT)

Tous les points contenus à l'ordre du jour de consentement sont adoptés d'une seule voix. Les points 2.1 et 2.2 sont adoptés sur proposition de M^{me} Viviane Drapeau.

2.1. DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024 (RCA-430/SSGAJ)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Viviane Drapeau de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024.

Adopté

2.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024 (RCA-431/SSGAJ)

M^{me} Viviane Drapeau **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rencontres des comités du conseil d'administration :

- Comité des ressources humaines – N/A
- Comité de vérification – volet RARC – N/A
- Comité de vérification – N/A
- Comité de gouvernance et d'éthique – N/A

6. SUJETS À TRAITER NÉCESSITANT PRÉSENTATION OU DISCUSSION

6.1. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE JUIN 2024

Pour information

6.2. PRÉSENTATION DES DONNÉES DU SRH RELATIVES AUX OBJECTIFS DU PEVR 2023-2027

Pour information

6.3. PRÉSENTATION DES OBJECTIFS ORGANISATIONNELS PRIORITAIRES (OOP)

Pour information

6.4. BILAN DES TRAVAUX D'ÉTÉ 2024

Pour information

6.5. AMENDEMENT À LA POLITIQUE D'ORGANISATION DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE (POLITIQUE 2408) (RCA-432/SRÉ)

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique d'organisation des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage* (Politique 2408) dans le cadre de la résolution portant le numéro RCA-412/SRÉ, en date du 18 juin 2024;

CONSIDÉRANT le *Règlement de délégation de pouvoirs* actuellement en vigueur au Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN);

CONSIDÉRANT QUE la Politique plus haut mentionnée prévoit notamment ce qui suit :

- 8.3** ***Rôle du directeur général***
Détermine le lieu de fréquentation de l'élève qui a été admis en classes spécialisées afin de s'assurer de répondre à ses besoins.

CONSIDÉRANT QUE la disposition précitée de la Politique n'est pas conforme à l'article 24 du *Règlement de délégation de pouvoirs* plus haut mentionné;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la Politique plus haut mentionnée afin de rendre cette dernière conforme au *Règlement de délégation de pouvoirs*;

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée est dans sa totalité un exercice de conformité et ne nécessite, en conséquence, aucune consultation préalable;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Johanne Hamel d'adopter la modification à la *Politique d'organisation des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage* (Politique 2408) afin de rendre cette dernière conforme au *Règlement de délégation de pouvoirs* actuellement en vigueur, le tout tel qu'il apparaît plus amplement du document versé au répertoire de la CSSRDN sous la cote **CA2024-2025-02**.

Adopté

6.6. RÈGLEMENT DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE CERTAINS COMITÉS (RCA-433/SSGAJ)

CONSIDÉRANT QUE conseil d'administration du centre de services scolaire doit fixer par règlement ses règles de fonctionnement conformément à l'article 162 de la *Loi sur l'Instruction publique* RLRQ c. I-13.3;

CONSIDÉRANT QUE le 25 janvier 2022, le conseil d'administration a adopté un règlement fixant ses règles de fonctionnement et de ses comités dans le cadre de sa résolution portant le numéro RCA-167/SSGC;

CONSIDÉRANT les modifications au *Règlement établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de certains comités* proposés par le comité de gouvernance et d'éthique à la suite de ses travaux;

CONSIDÉRANT QUE les modifications au *Règlement établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de certains comités* proposés par le comité de gouvernance et d'éthique ont été étudiées par les membres du conseil d'administration lors de sa séance de travail tenue le 24 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont convenu, dans le cadre de la séance de travail plus haut mentionnée, des modifications devant être apportées au règlement actuel;

CONSIDÉRANT QUE la modification du Règlement actuel doit être effectuée par voie réglementaire;

CONSIDÉRANT les exigences procédurales d'adoption d'un règlement contenues aux articles 392 et 394 de la Loi précitée et prévoyant notamment la publication d'un avis public d'au moins trente jours avant son adoption;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Viviane Drapeau :

D'AUTORISER l'enclenchement du processus menant à l'adoption du *Règlement de modification au Règlement établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de certains comités* plus haut référé et déposé sous la cote **CA2024-2025-03**.

DE DONNER AVIS de l'adoption éventuelle du *Règlement de modification au Règlement établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de certains comités*, de transmettre copie du *Règlement de modification* aux conseils d'établissement et au comité de parents ainsi que de permettre sa consultation au Service du secrétariat général et des affaires juridiques du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord.

Adopté

6.7. GESTION CONTRACTUELLE - DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE SERVICE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} ET LE 31 AOÛT 2024

Pour information

7. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

PROPOSITION D'HUIS CLOS (RCA-434/SSGAJ)

M. Alexandre Gagnon **PROPOSE** de tenir une séance à huis clos. Il est 21 h.

RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (RCA-435/SSGAJ)

M^{me} Johanne Hamel **PROPOSE** le retour à la séance publique. Il est 21 h 15.

8. DIVERS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE (RCA-436/SSGAJ)

M. Yannick England **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 21 h 20.

Adopté

Présidente

Secrétaire